

**Point de vue !**

**Le courage de ses opinions !**

*Alors que le conseil devait se prononcer en 4 temps sur un préavis Enjoy assez compliqué puisque trois amendements avaient été déposés, à savoir celui de la commission d'étude et les deux du conseillers Jean-Robert Neveu (GIL), José Crespo, président du Groupement des intérêts de Leysin (GIL), a demandé que les 4 votes aient lieu à bulletin secret. Une bien triste manière d'utiliser cette possibilité, certes prévue par le règlement communal, mais qui à mes yeux n'a de sens que lorsqu'il s'agit d'élire des personnes à certains postes (présidence du Conseil, etc...). Dans tous les autres cas, la moindre des choses serait que les conseillers communaux aient le courage – et même le devoir - d'exprimer publiquement leur point de vue, quitte à se trouver en porte-à-faux avec leur parti. Voter à bulletin secret sur un sujet tel qu'Enjoy, c'est se moquer du public – bien présent hier soir – venu voir comment se comportent les conseillers qu'il a élu. Un bien piètre spectacle !*

*Notons toutefois que la réaction courroucée du syndic demandant de refuser cette proposition, bien que compréhensible, n'est pas acceptable non plus. Comme dit précédemment, cette possibilité figure dans le règlement communal. J'ai la conviction que sans le ton quasi menaçant pris par le syndic pour demander au conseil de ne pas appuyer cette demande, il ne se serait jamais trouvé 12 conseillers (10 sont nécessaires) pour soutenir cette démarche et que le vote aurait eu lieu à main levée. Fais gaffe syndic, contrôle tes coups de sang, le dialogue n'en sera que plus sain et constructif.*

*Jean-Pierre Dulex*